

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARSAC



Séance du 5 MAI 2026 à 18 h 00

Étaient présents (es) : M. CANDELON Jean-Luc, Maire,
Mrs LE GUILLOU Michel, adjoints ; Mme CLAVE Marie-France, adjoints ;
Mmes GARCIA Véronique, PANEGOS Martine, Mrs NOBY Jean-Claude, BERNES Nicolas,
DUPONT Joël.

Excusé (e-s) : Mme Carine CHAUVEL,

A été nommée secrétaire : Mr Michel LE GUILLOU

Date de convocation : 28/04/2026

Sur proposition de M. le Maire l'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026
2. Proposition des commissaires à la commission communale des impôts directs
3. Indemnités du Maire
4. Conseiller délégué – tableau
5. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2026

Le conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal

2. PROPOSITION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. Les six commissaires titulaires et leurs six suppléants sont désignés par les soins de l'administration générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

3. INDEMNITES DU MAIRE

Monsieur le Maire demandant à percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu

à l'article L. 2123-23, il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux maire lorsqu'il en fait expressément la demande. Le conseil, à l'unanimité, décide qu'à compter du 21/03/2026, le montant des indemnités de fonction de maire est fixée à 26,88 pour cent de l'indice brut terminal de la fonction publique.

4. INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints et conseillers municipaux délégués. Le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints et conseillers délégués.

Le conseil, à l'unanimité, décide qu'à compter du 21/03/2026, le montant de l'indemnité de fonction du premier adjoint est égale à 9,67 pour cent de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil, à l'unanimité, décide qu'à compter du 21/03/2026, le montant de l'indemnité de fonction du second adjoint est égale à 7,97 pour cent de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil, à l'unanimité, décide qu'à compter du 21/03/2026, le montant de l'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué est égale à 5,35 pour cent de l'indice brut terminal de la fonction publique.

5. QUESTION DIVERSES

- Réunion SIAP : Madame CLAVE Marie-France a participé à la première réunion du SIAEP. Lors de cette réunion, le président et le vice-président ont été élus : il s'agit respectivement de monsieur Meunier, maire de Castera Bouzet et de monsieur Meilhan, maire de Lavit. Madame Clavé a été nommée suppléante du SMP et de la commission travaux.
- Association les Cousi-Gazelles : cette association nouvellement créée demande une subvention à la mairie pour aider au financement de leur participation au rallye des gazelles au Maroc. Sur le principe, le conseil est d'accord pour programmer une subvention de 150 euros sur le budget 2027.
- Atelier menuiserie, la réflexion continue sur la possibilité de le vendre ou de le louer. Projet de faire estimer le bien par un professionnel immobilier.
- Villages fleuris : souhait de pouvoir participer au concours des plus beaux villages fleuris en 2027.
- Madame Panegos et monsieur Le Guillou se rendront au Centre de Gestion à Montauban pour le projet de création d'un site internet.
- Eglise : un devis concernant le retable de l'Eglise a été réalisé lors du dernier mandat. Contact sera pris avec l'artisan. Un tour d'horizon sera effectué sur les travaux extérieurs et intérieurs à

prévoir. Se renseigner sur les subventions possibles.

- Des travaux seront à prévoir dans le futur concernant le presbytère.
- Salle des fêtes : les travaux seront terminés pour la période estivale.
- Salle des fêtes : une révision du contrat de location de la salle est en préparation.

**Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits. Séance levée à 19 h 00.
Ont signé au Registre des Délibérations les Conseillers municipaux présents.**